

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. FÉGUOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 15 janvier 1843.

C'est en vain, si vous êtes en lutte avec la régie des impôts indirects, que vous aurez pour vous la raison et le droit; elle n'écouterait pas la première et méconnaîtra le second. Dans un but fiscal, elle torturera les textes pour en faire sortir ce que les législateurs n'ont pas entendu y mettre; elle fera des arrêts de la cour de cassation des interprétations fausses et percevra des taxes qui ne sont pas dues. Nous avons révélé dans deux articles du mois de décembre dernier les prétentions de la régie, cités les lois qui sont applicables aux esprits et eaux-de-vie dénaturés pour servir à l'industrie; nous avons clairement expliqué les arrêts de la cour de cassation, sur lesquels les contributions indirectes prétendent mal à propos s'appuyer pour opérer une perception sur les vernis, sur les préparations destinées à la chapellerie et à l'éclairage. Les plaintes des négociants ont trouvé de l'écho au conseil municipal de Lyon; la mairie a écrit à la préfecture, celle-ci à l'administration des impôts indirects, et M. le directeur a fait une réponse qui n'en est pas une, qui tourne la question et ne la résout pas.

Nous ne voulons pas fatiguer l'attention en donnant ce long factum, dans lequel la vérité est écrasée sous les détails, où l'on tire des conséquences que les prémisses ne permettent pas. Les faits que nous avons avancés dans notre article du 1<sup>er</sup> décembre dernier y sont reproduits longuement, avec exactitude; la régie ne nie pas, mais elle continue. Nous l'avons dit, la cour royale de Lyon par ses arrêts et la cour de cassation par le rejet des pourvois formés par la régie ont déclaré que les alcools n'étaient soumis aux droits qu'autant qu'ils conservaient leur qualité de boissons; que les boissons seules étant assujéties à la taxe, les esprits et les eaux-de-vie devaient circuler librement du moment qu'ils étaient dénaturés. Depuis, la révocation de la décision ministérielle du 20 novembre 1816, interprétative de la loi du 28 avril de la même année, a modifié l'état des choses sur un point. Il résulte des derniers arrêts de la cour de cassation, rapportés et appréciés dans notre numéro du 10 décembre, que les vinaigriers, les pharmaciens, les fabricants de produits chimiques domiciliés dans les villes soumises aux droits en raison de la population, sont tenus d'acquiescer le droit de consommation sur les alcools manquant à leur charge, qu'ils ne représentent pas, quand même ils prétendraient les avoir employés dans leurs préparations. Cela se comprend; la régie ne permet plus aux employés de dénaturer les alcools, dès lors elle se donne le droit de dire qu'elle ignore l'usage qu'il a été fait des alcools qui ne sont pas représentés. Les arrêts de la cour de cassation, sa nouvelle jurisprudence autorisent la régie à percevoir le droit de consommation, mais ils ne vont pas au-delà; dans aucune ville de France les vinaigriers, les produits chimiques, les préparations pharmaceutiques n'ont à payer un droit afférent au trésor. On a acquitté le droit de consommation sur les alcools employés dans la fabrication, les produits circulent librement.

Voilà l'esprit et la lettre des arrêts; mais la régie n'est jamais embarrassée, et à Lyon elle fausse sciemment, volontairement, cette lettre et cet esprit, en contraignant les vernis et diverses préparations destinées à l'industrie à payer des droits de consommation et d'entrée. L'égalité devant l'impôt n'existe pas plus que l'égalité devant la loi, et il n'est pas difficile de démontrer cette proposition. Un fabricant dont les manipulations sont faites en dehors du rayon de l'octroi verse de l'alcool sur ses vinaigriers; il acquitte le droit de consommation sur cet alcool, après quoi ses vinaigriers circulent sans qu'on lui demande, à l'entrée des villes,

aucun droit sur l'esprit contenu dans ces vinaigriers. Pour les produits chimiques, de même; pour les préparations pharmaceutiques, de même. Le fabricant de vernis, le chapelier ne sont pas protégés ainsi. Le fabricant de vernis achète une pièce d'esprit qui ne peut circuler sans titre, il n'est pas entrepositaire; il prend un congé, acquitte immédiatement le droit de consommation sur les quantités qu'il transporte; puis, quand il a fabriqué ses vernis et qu'il les présente à la barrière, on exige de lui, sous peine de saisie, procès-verbal et amende, qu'il acquitte une seconde fois ce droit de consommation qu'il a déjà payé; on le contraint à payer en outre un droit d'entrée que rien ne justifie.

Il y a dans les prétentions de la régie une illégalité flagrante; il y a concussion. Pourquoi n'en serait-il pas des vernis comme des vinaigriers, des produits chimiques, des préparations pharmaceutiques? Où est la loi qui impose les alcools dénaturés? Nulle part. La réponse de M. le directeur des impôts indirects de Lyon ne répond à rien; elle ordonne de continuer une perception déjà imposée depuis quelques mois; quant aux motifs qui la justifient, elle n'en saurait donner de bons.

Lorsque les autorités locales sont impuissantes à obtenir justice, il ne reste plus aux intérêts lésés qu'à s'adresser au pouvoir parlementaire.

M. le directeur des impôts indirects dit que le ministre des finances, en révoquant la décision de 1816, a consenti à ce que les fabricants de produits dans lesquels on peut reconnaître la présence de l'alcool fussent admis, sur leur demande et sous les conditions auxquelles la loi subordonne l'usage de cette faculté, à recevoir en entrepôt l'alcool nécessaire à leurs préparations, et jouissent de l'exemption du droit de consommation pour les quantités de ce liquide employées dans la fabrication des produits qu'ils justifieraient avoir expédiés soit à l'étranger, soit à des villes de l'intérieur où ces produits auront dû acquiescer à l'entrée la taxe unique comprenant le droit de consommation.

Les intentions de l'administration des impôts indirects sont manifestes; elle veut entrer partout, exercer partout. La loi veut que le droit de consommation ne soit jamais payé qu'une fois; M. le ministre a la complaisance de consentir à l'exécution de la loi, à la condition de l'exercice. Or, on sait ce qu'est l'exercice: des entraves à l'industrie, la gêne du commerce.

Mais nous trouvons dans la réponse de M. le directeur, reproduisant les expressions du ministre, un puissant argument contre la régie. M. le ministre consent à faire jouir de l'entrepôt les fabricants de produits dans lesquels on peut reconnaître la présence de l'alcool, ceux-là seulement. Or, dans les vernis il est impossible de reconnaître la présence de l'alcool; il n'a pas de degré. Ce qu'on offre aux fabricants n'est donc qu'un leurre, qu'un moyen de percevoir une double taxe.

Paris, le 13 janvier 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'opposition aime à se faire illusion, et nous ne saurions le trouver mauvais, l'illusion étant le privilège des gens qui ne sont pas heureux. Mais il ne faudrait pourtant pas que l'illusion allât jusqu'à choquer tout à la fois et la vérité et la vraisemblance. Nous sommes forcés de présenter cette observation, parce que nous croyons qu'il y aurait un grave danger pour le pays à se laisser persuader, comme cherchent à le faire ce matin le *Siccle* et le *Constitutionnel*, que l'opposition n'a pas été battue avant-hier dans la nomination des commissaires de l'adresse, et hier dans le scrutin pour le vice-président. Vous avez beau faire les calculs

les plus ingénieux du monde, vous n'empêchez pas que, dans la commission de l'adresse, le parti conservateur compte huit de ses membres, tandis que vous avez eu bien du mal à en obtenir un seul; vous n'empêchez pas que le scrutin pour la vice-présidence ait donné 178 voix à M. Lepelletier d'Aulnay, tandis que M. Vivien n'en réunissait que 115. Il vaudrait bien mieux, à notre avis, accepter votre situation et aviser à ce qu'elle vous commande de faire. Vous n'êtes pas la majorité, et, quoi que vous fassiez, vous ne le deviendrez pas. Il y a dans vos rangs trop d'hommes irrésolus et incertains, il y en a trop qui sont plutôt avec vos adversaires qu'avec vous, pour que vous ayez jamais la moindre chance de constituer une majorité politique qui vous permettrait d'imposer au pouvoir un changement de système. Il vous faut donc renoncer à battre le ministère et à le renverser; mais si vous n'avez pas la puissance de l'empêcher de faire le mal, vous avez au moins les moyens de protester contre le mal qui se fait et d'éclairer le pays par vos protestations.

Depuis plusieurs années déjà, l'opposition n'a rien fait pour les principes qu'elle avait mission de défendre. Elle a fait des concessions sur les hommes et sur les choses, espérant sans doute ainsi regagner un peu du terrain qu'elle avait perdu; elle peut voir maintenant où toutes ces concessions l'ont conduite. Qu'elle reste quelque temps encore dans la voie où elle est engagée, et on prévoit la considération qu'elle y perdra.

Depuis deux jours, l'opposition de gauche crie à la trahison, parce que plusieurs voix sur lesquelles elle comptait sont allées au ministère. Mais l'opposition n'a pas été trahie; il n'y a dans tout cela que quelques hommes qui, après avoir marché quelque temps avec elle dans l'espoir de la compromettre aux yeux du pays ou de s'en servir au profit de leur ambition, sont retournés à leurs alliés naturels. Ce sont ces hommes-là qui lui avaient appris la science de la tactique, cette science qu'elle a pratiquée sans jamais arriver à rien; elle doit s'estimer bien heureuse d'échapper enfin à toutes les entraves qu'ils apportaient à sa marche et au développement franc et loyal de ses idées.

L'opposition n'a plus qu'une seule chance de force et de salut, c'est de se replacer sur le terrain des principes et de repousser loin d'elle tous ceux qui ne voudront pas s'associer franchement à elle pour les faire triompher. En agissant ainsi, elle se consolera des déceptions et des déboires que bien des scrutins lui réservent peut-être encore.

— Voici la liste des députés de l'opposition dont l'absence a contribué hier à donner une si forte majorité au ministère dans la nomination de la commission de l'adresse :

MM. Armand (Pas-de-Calais), de Bricqueville, Chenaix, Espigat, Jounaux, Leyraud, Manuel, Marchal, Benoit, Blin de Bourdon, Doublat, Legendre, Mallye, Maurat-Ballange, de Surian, Chaignez, Lescot de la Millardie, de Panat, de Richemont, Toussin, Arago, Bernadou, Bonnin, Jollan, Nozereau, de Preigne, Teulon, Cabanon, Clappier, Couturier, Desabes, Farran, Juney, de Larcy, Raimbault, Cordier, Dutier, Letourneux, Combarè, Joly, Marchand, Pffiger, de La Plesse, de Staplande, Bethmont, Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès, Genoux, Mathieu (de l'Ardèche), Mercier, Boudousquie, de Grasset, de Grammont, de Gras-Prévile, Heurtault-Dumetz. — Total, 55.

— La commission d'adresse de la chambre des députés s'est encore réunie aujourd'hui. Plusieurs journaux annoncent ce matin qu'elle pourra présenter son rapport lundi ou mardi, de sorte que la discussion s'engagerait en séance publique jeudi prochain. Cette nouvelle n'est pas exacte. Le rapport de la commis-

### FEUILLETON DU CENSEUR.

#### CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Nous vous le disions il y a quelques mois : Par le théâtre, nous finirons par arriver à la régénération des mœurs qui trébuchent depuis bientôt six mille ans beaucoup plus qu'il n'est permis à cette pauvre espèce humaine. Les philosophes et les moralistes, il est vrai, ont mis jusqu'à ce jour leurs arguments les plus forts et leurs raisonnements les plus persuasifs au service de la morale; mais par ce temps de littérature, de feuilletons et d'œuvres pittoresques, qui est-ce qui lit les moralistes et les philosophes? Platon, Sénèque, La Bruyère ou La Rochefoucauld apparaîtraient avec leurs œuvres en ce siècle de bitume, de vapeur et de chemins de fer, qu'ils risqueraient fort de passer inaperçus. Grands hommes prêchant dans un désert civilisé!

Mais parlez-nous du théâtre. A quelle école grecque ou romaine avez-vous jamais rencontré plus de bon sens, de verve et d'observations morales qu'il ne s'en trouve dans les grands *charpentiers* du XIX<sup>e</sup> siècle?

On l'a dit avant nous, la littérature est l'expression de la société. Arrière donc les esprits moroses qui ne souriraient pas aux gentillesse de toutes sortes qui surgissent en notre temps! Les auteurs dramatiques prétendent qu'ils copient d'après nature: tant pis pour le modèle, si ses yeux sont éraillés, si sa parole est avinée, si sa désinvolture est un mélange du spadassin et de la fille de joie, la dague toujours prête, le sein plus que décolleté! Nous faisons de l'actualité, disent-ils. Voyons donc à quelles mœurs et à quelles individualités nous avons affaire.

C'est un effronté coquin que M. Halifax: joueur habile plus qu'il n'est donné à un homme de bonne société; buvant sec, portant haut la tête et se mouvant avec grâce dans ses habits qu'il n'a pas payés; oublieux du passé, heureux du présent, insouciant de l'avenir; nature souple pour toutes les éventualités de la vie, pleines de ressources pour satisfaire à toutes les passions bonnes ou mauvaises que font surgir les circonstances; homme de génie ou pâture pour la Grève, selon que souffle le vent.

Or, supposez cet homme jeté en plein règne de Charles II, à cette époque où l'Angleterre, ou plutôt la cour, se jetait tête baissée dans les plus brillantes orgies, pour échapper aux puritains ou aux têtes-roudes de Cromwell, lesquels avaient horreur du luxe, des fêtes splendides, et condamnaient impitoyablement tout attentat aux mœurs. Halifax a toute la capacité voulue pour engolter la fortune du plus riche lord d'Angleterre; il ne s'agit que de trouver un lord qui ait assez de vices pour avoir grand besoin d'un homme essentiellement corrompu. Lord Dudley sera cet homme, Halifax sera son pourvoyeur. Lisez l'histoire: les pourvoyeurs des rois et des princes y jouent un grand rôle.

« Cher Halifax, lui dit le lord, tu es un grand scélérat qui as tué, dans

un duel sans témoins, un lord de mes amis; il ne tient qu'à moi de te faire pendre. Mais il est un moyen de te sauver de la potence: c'est d'épouser lady \*\*\* que j'adore. Après quoi tu me laisses ta femme dont je prends soin, et tu pars pour la France afin d'étudier les monuments publics, les grandes routes et les sergents de ville. »

Mais, par malheur pour le vieux lord, Halifax tombe éperdument amoureux de lady \*\*\*; et il emploie toutes les ressources de son génie pour se soustraire au droit du seigneur.

Que vous en semble? trois actes pour savoir si M. Halifax jouira des privilèges d'une première nuit de nocce, ou s'il laissera sa femme au pouvoir d'un vieux lord libertin, passionné pour les mariages de la main gauche!

Nous serons plus retenus dans nos paroles que M. Alexandre Dumas. Nous nous arrêtons au seuil de l'alcôve; cependant c'est là un des personnages les plus palpitants d'intérêt que l'alcôve de M. Dumas. Depuis bientôt dix ans, l'alcôve joue le rôle principal dans les drames de l'auteur d'*Antony*; à l'alcôve son dialogue le plus coquet, le plus décollé, le plus incisif. Il le pare d'ordinaire de tant de fleurs et de gaze, que c'est vraiment plaisir que d'y arriver à travers des chemins si parfumés. Alcôve! Alcôve! Sophocle et Euripide ne l'eussent jamais découverte. L'alcôve, dans le drame moderne, remplace avec un immense avantage la fatalité des anciens. Où trouver ailleurs des mystères plus profonds et plus éminemment dramatiques que dans l'alcôve inventée, prodigieusement perfectionnée de M. Alexandre Dumas? Ce nouveau personnage est gros de deux mille drames aux recoins, et nos dramaturges sont hommes à ne pas laisser une seule de ses faces inexplorées.

Donc, il arrive que la femme d'Halifax est la fille plus ou moins légitime de lord \*\*\*. Or, comme ce lord est bon père, il bénit le mariage de sa fille et d'Halifax. Le jeune couple fut heureux et eut beaucoup d'enfants. De plus, on acquiesce la conviction qu'un fripon peut au besoin faire un excellent mari.

Tout ceci pourrait peut-être paraître un peu hasardé à l'endroit de la morale, mais y regarde-t-on de si près par le temps qui court? Ce vaudeville renferme quelques scènes amusantes à côté d'immenses invraisemblances; de plus, il est assez habilement *charpenté*: c'est assez pour qu'il ait en France et à l'étranger un grand nombre de représentations.

Ici ce vaudeville est bien joué par M. Dorsay qui a déployé dans le rôle d'Halifax beaucoup de verve, d'entrain et de bonne humeur; M. Poirier y est aussi amusamment peureux que dans la *Nuit aux Soufflets*; M<sup>lle</sup> LeFebvre et Léonie y sont jolies, gracieuses et spirituelles, comme toujours. Pourquoi M. Lambert a-t-il toujours l'air de Géronte en bonne fortune?

Mais s'il nous était donné de choisir entre Halifax et Jonathas, nos sympathies seraient pour ce dernier. Ce Jonathas est de la famille de Jocrisse et de Scapin, et voilà pourquoi il nous a si fort amusés. Et puis M. Fournier, dans ce rôle, est à son aise ni plus ni moins que dans sa

plus belle robe de chambre et dans ses pantoufles les mieux brodées. Or, vous savez quel esprit donnent, en cette saison, des pantoufles et une robe de chambre. Voilà pourquoi M. Fournier a été si vivement applaudi.

La *Dot d'Auvergne* est un de ces vaudevilles qu'on marque à l'encre rouge, afin de s'en préserver comme d'une averse ou d'une tuile sur la tête par un grand vent. Cependant M. Ambroise y chante beaucoup et y fait grand bruit; il est vrai aussi que M<sup>lle</sup> Minlé y fait preuve de beaucoup de gaieté.

A quoi bon s'arrêter plus long-temps au théâtre des Célestins, quand tout près de là les chefs-d'œuvre de Rossini, de Meyerbeer, de Donizetti et d'Auber appellent à leurs splendeurs un public nombreux et enthousiaste? *Guillaume Tell*, *Robert*, *la Juive*, *Lucie* ont été exécutés pendant ces deux dernières semaines avec un rare ensemble; les chœurs se sont sensiblement améliorés, l'orchestre a plus de verve que de coutume.

Quant à M. Delahaye, il se produit à chaque représentation sous un jour des plus favorables et presque inattendu. Il a fait de sensibles progrès, et comme acteur et comme chanteur, depuis ses premiers débuts; pour peu qu'il continue à se maintenir dans cette heureuse voie, ce sera, sans contredit, un des plus brillants ténors que nous ayons encore possédés à notre théâtre. Inutile de dire qu'il est admirablement secondé par M<sup>lle</sup> Miro et M. Dabadie.

Voici venir M. Couderc avec les *Diamants de la Couronne*, le *Domino Noir*, l'*Ambassadrice*, les pages les plus gracieuses et les plus coquettes d'Auber.

A propos d'ambassadrice, M<sup>lle</sup> Toméoni ne s'est-elle pas montrée peu habile diplomate en ne paraissant point à la représentation de jeudi dernier? M. Rey, première basse-taille, s'est montré plus convenable dans le rôle de Bertram que dans celui du cardinal. C'est un artiste qui n'est pas sans talent et qu'on peut au besoin supporter, vu la saison critique.

M<sup>lle</sup> Poirier et M. Lacroix n'ont guère rendu supportable la dernière représentation du *Châlet*.

Mais le début le plus important de cette semaine, c'est celui de M<sup>lle</sup> Bertin. Cette jeune danseuse est de l'école de Taglioni et de Carlotta pour la grâce et la légèreté. Ses poses sont d'un style charmant et plein d'originalité. Dans le rôle de la nonne de *Robert*, elle a fait preuve d'un remarquable talent comme mime. Son succès ne peut rendre douteuse son admission.

A quoi pense donc M. Scribe de s'amuser à aligner des plaisanteries usées et de peu de sel sur des canevas d'un tissu aussi mince qu'*Oscar ou le Mari qui trompe sa femme*? C'est du Marivaux, dit-on, mais moins l'esprit et l'observation. On n'y rit point assez pour s'y amuser; on ne s'intéresse point assez à l'intrigue ni aux personnages pour avoir une pensée quelconque sur tout ce clapotage bourgeois. M<sup>lle</sup> Gossard et Tilly ont rendu ce proverbe supportable.

don d'adresse ne sera fait à la chambre qu'à la fin de la semaine prochaine, et déjà, d'un commun accord, on a fixé l'ouverture de la discussion au lundi 23.

Dans cet intervalle, la chambre des pairs recevra communication de son projet d'adresse et le discutera, ce qu'elle fait toujours avant la chambre des députés, ce qu'elle ne saurait faire en même temps qu'elle, attendu qu'une discussion qui roule sur tous les points de la politique intérieure et extérieure exige la présence de tous les ministres.

Ce n'est que mercredi prochain que la chambre des députés examinera le projet de loi portant suppression du sucre indigène avec indemnité.

Voici dans quels termes le gouvernement, dans l'exposé des motifs lu à la chambre des pairs, a cru devoir modifier la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée, en ce qui concerne le remplacement, l'incorporation du contingent et la durée du service.

Le président du conseil a cherché à faire prévaloir cette opinion, à savoir que le remplacement militaire a toujours été regardé comme une exception et le service militaire comme une dette personnelle.

De 1789 à 1832, cette exception s'est étendue, et circonscrite d'abord dans le ressort de la même classe, d'un soldat à un autre; puis, en 1804, dans l'étendue d'un canton; puis, à une époque plus éloignée, dans tout le département; enfin, en 1813, dans tous les départements de la France. Le droit de se faire remplacer est devenu non plus une exception, mais pour ainsi dire la règle générale.

Or, les documents statistiques énoncés par M. le ministre sembleraient indiquer ce fait, que la moralité de l'armée serait compromise en proportion directe avec l'accroissement des remplaçants. Ainsi, sur 143 jeunes soldats incorporés, il n'y aurait d'ordinaire qu'un condamné, tandis qu'il y aurait un condamné sur 59 remplaçants. En 1839, par exemple, sur 3,029 condamnations, 1,189 ont atteint des remplaçants.

Ce commerce, comme on l'a dit énergiquement dans la discussion relative à l'appel de la classe de 1837, est devenu scandaleux; où est le remède?

On pense l'avoir trouvé principalement dans le remplacement par des militaires.

La formalité qui consiste à fournir des certificats délivrés par les maires des communes où le remplaçant a été domicilié pendant le cours d'une année paraît d'une efficacité illusoire. Cette locomotion de remplaçants essentiellement voyageurs ne paraît pas à M. le ministre une garantie de moralité. Le but du projet de loi serait de circonscire dans le département la résidence habituelle du remplaçant depuis plus d'une année.

La seconde partie du rapport de M. le ministre a pour but de régler l'incorporation du contingent et la durée du service militaire. De 1818 à 1832, deux systèmes avaient été mis en présence: l'un qui consistait en une réserve composée d'anciens militaires sous le nom de vétérans, l'autre en simples dépôts de jeunes recrues. En 1832, la réserve ne porta plus sur les plus jeunes soldats, mais sur des hommes qui ont passé sous les drapeaux un temps suffisant pour donner à l'Etat la garantie d'un bon service. Or, le nouveau projet de loi a pour objet de détruire les inconvénients reconnus dans l'application des trois systèmes précités, et il consiste: 1° à incorporer en entier le contingent; 2° à porter à huit ans la durée du service, en déterminant la libération au 30 juin de chaque année.

Par ce moyen, on assurerait au pays une force effective de 1,500,000 hommes au moins, étant encoré en ligne ou ayant passé sous les drapeaux.

En un mot, le but de la loi, dans son ensemble, serait de garantir le pays contre les fraudes des agents de remplacements et des remplaçants, d'assurer la moralité de l'armée, de tenir au complet et prêt sous le drapeau l'effectif de l'armée, enfin de préparer, par un service régulier et sans interruption pendant huit ans, des soldats expérimentés et qui ne pourraient plus perdre dans les campagnes les habitudes du camp. Tout le monde s'associera à cette loi si elle résout les difficultés du recrutement.

Après une décision ministérielle du 31 décembre dernier, l'uniforme de l'infanterie de marine va être changé.

La reine Christine sait trouver des placements avantageux aux immenses capitaux qu'elle a apportés d'Espagne. Elle a acheté hier les salines de Dieuze, par l'intermédiaire de M. Narvaez, son ancien ministre de la guerre. Le prix de vente est de

8,500,000 f. Les salines de Dieuze rapportent plus de 3,000,000 f. L'acte a été passé chez Me Frémyn, notaire.

On lit dans l'Abeille de Lorient:

« La corvette la *Meurthe* a été mise en radoub, vendredi dernier. Ce navire, destiné au transport des troupes aux îles Marquises, doit partir très-prochainement pour Brest. »

« Ces quinze derniers jours ont été bien funestes aux bâtiments qui fréquentent le golfe de Gascogne. Dans la nuit du 8 au 9, dit la *Sentinelles des Pyrénées*, une horrible tempête a régné dans nos parages. La *Graciense-Amélie*, capitaine Larré, partie de Saint-Brieuc pour notre port, chargée d'avoine, a naufragé sur la côte de Cap-Breton. Le navire a été entièrement brisé, et tout l'équipage, composé de sept hommes, a péri. Ces malheureux étaient tous de Bayonne ou des environs. Le capitaine a été trouvé mort sur le rivage. »

« Le brick-goëlette *l'Auguste*, capitaine Delande, a fait côte le 5 janvier près de Mesquer. »

« On écrit que le navire est dans une position inquiétante, mais on ne désespère pas de le sauver ainsi que la cargaison. »

« M. le procureur-général près la cour royale de Paris s'est pourvu en cassation contre l'arrêt rendu samedi par la cour royale (chambre correctionnelle) dans l'affaire de la *Presse*. »

« La cour royale de Paris s'est prononcée dans la question des annonces judiciaires avec la même équité que les autres cours royales. Nous avons déjà annoncé qu'elle avait exclu le *Propagateur de l'Aube*. Le *Glaneur d'Eure-et-Loir*, qui compte treize années d'existence et jouit d'une très-grande publicité, nous apprend aujourd'hui qu'on lui a préféré la feuille ministérielle de Chartres, créée il y a quelques années à peine et que personne ne lit. »

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 13 janvier 1843.

Cinq pour cent . . . . .	120 40	Rentes de Naples . . . . .	407 20
Quatre et demi pour cent . . . . .	» »	Etats Romains . . . . .	104 3/8
Quatre pour cent . . . . .	103 50	Dette active d'Espagne . . . . .	» »
Trois pour cent . . . . .	79 20	Cinq pour cent belge . . . . .	103 7/8
Actions de la Banque . . . . .	3507 50	Trois pour cent belge . . . . .	» »
Obligations de Paris . . . . .	1280 »	Banque belge . . . . .	760 »

Le *Moniteur algérien* publie l'article suivant sur l'état de nos possessions d'Afrique:

« Au nombre des renseignements que la statistique recueille avec le plus grand soin, il n'en est pas qui offrent à un plus haut degré la mesure de la situation du pays que les tableaux des modifications numériques éprouvées par la population. C'est dans ces documents surtout qu'on peut lire avec certitude l'influence des faits et les actes de l'autorité traduits en résultats réels et incontestables. »

« Aussi le gouvernement se hâte-t-il, à la fin de chaque trimestre, de publier les chiffres obtenus pendant ce laps de temps; c'est la meilleure réponse qu'il puisse faire aux hommes qui ne craignent pas de mettre en doute les progrès les plus évidents pour quiconque veut ouvrir les yeux. »

« Nous avons publié successivement les résultats des trois premiers trimestres de 1842; ceux du dernier trimestre ne sont pas encore exactement connus pour les divers points du littoral. Nous pouvons cependant assurer dès aujourd'hui que l'augmentation de la population pendant cette période n'a pas été moins considérable que celle obtenue pendant le trimestre précédent, ce qui porterait à 9,000 individus environ l'accroissement de la population européenne en 1842, c'est-à-dire à près du quart du chiffre total qu'elle avait atteint à l'expiration des onze années antérieures. Si l'on considère que c'est à la suite de la campagne du printemps que la sécurité et avec elle la confiance ont commencé à se rétablir, on sera frappé de ce résultat immense, que les succès obtenus depuis par l'armée aux ordres de M. le gouverneur-général dans les provinces d'Alger et d'Oran ne peuvent que développer dans une vaste proportion. »

« Un fait nouveau est venu pendant l'année 1842 favoriser aussi l'accroissement de la population. C'est fait qui ne pouvait se produire qu'à la condition d'une sécurité solide, conquise par une guerre habile et persévérante, c'est la colonisation. Objet depuis long-temps d'études sérieuses, elle n'était encore qu'à l'état de projet au commencement de l'année, et ce n'est qu'à partir du mois d'avril qu'elle a tracé ses premiers sillons sur le sol et pris rang parmi les travaux les plus importants du gouvernement en Algérie. Cependant son influence sur la statistique de l'année

n'en est pas moins bien remarquable, puisque déjà au 31 décembre près de 1,200 demandes de concessions étaient inscrites sur les registres de la direction de l'intérieur, et qu'à la même époque 450 familles étaient placées dans les villages nouvellement établis. »

« Le nombre mensuel des demandes, bien faible il y a huit mois, a pris vers la fin de l'année un accroissement proportionnel considérable, résultat évident du placement des premiers colons, et on peut ajouter de leur bonne situation, car il est à remarquer qu'un grand nombre des nouveaux postulants sont les parents ou les amis des colons déjà établis. Les nouvelles familles se présentent en général avec plus de ressources que n'en avaient les anciennes; elles se composent de cultivateurs, d'artisans et d'ouvriers de tous genres, demandant aussi des terres à cultiver. Sur les 1,200 demandes dont il a été question plus haut, un certain nombre ne sont pas admissibles, d'autres ne sont évidemment pas sérieuses; quelques autres enfin viennent de postulants qui attendent en Europe soit des renseignements, soit l'avis que les travaux préliminaires des villages auxquels ils sont destinés sont achevés et qu'ils peuvent venir prendre possession de leurs lots. Il en est donc fort peu dont les auteurs se trouvent en Algérie et y attendent leur placement. L'administration, d'ailleurs, pousse ses travaux avec activité et fait tous ses efforts pour laisser le moins possible de demandes en souffrance. »

« On peut donc le dire aujourd'hui, l'élan est donné; par ce qui s'est fait dans le cours des derniers mois on peut juger des développements que promet un avenir prochain. Le penchant à venir en Algérie est tel, quoique le gouvernement n'ait fait aucun appel public aux Européens, que notre population agricole pourrait s'augmenter de moitié dans l'espace d'une année, s'il y avait possibilité de créer dans ce court espace de temps un assez grand nombre de villages pour recevoir 20 à 25,000 émigrants. »

« Mais malheureusement la création des villages, le partage équitable entre les familles des terres qui les entourent, le choix des familles elles-mêmes, leur arrivée et leur installation en Afrique, sont des choses lentes de leur nature, et quelle que soit l'ardeur de l'administration et les sommes dont elle pourra disposer, il lui sera impossible d'aller aussi vite que le voudrait la France et que le demandent les colons qui désirent s'établir en Algérie. »

« Nous pouvons donner l'assurance à certains écrivains que rien n'annonce que l'émigration soit arrêtée par la crainte de venir se placer sous le régime militaire; nous n'affirmons pas qu'aucune famille n'ait été retenue par cette crainte, mais ce que nous pouvons déclarer, c'est qu'il s'en présente beaucoup plus que nous ne sommes en mesure d'en recevoir de manière à assurer leur avenir. »

« La population des villes et banlieue qui arrive librement, en pourvoyant à son bien-être actuel et futur sans le secours du gouvernement, s'accroît avec une grande rapidité, et nous ne doutons pas que celle-ci, jointe aux familles agricoles que nous pourrions placer, ne fasse dans le cours de l'année une augmentation de population égale au chiffre que nous avons indiqué. »

« Disons encore, car nous ne saurions trop le répéter, que ces progrès, de même que ceux de l'agriculture et du commerce, sont subordonnés à la condition d'une sécurité parfaite; sans elle tous les efforts seraient vains. »

« Que l'on compare la situation dans laquelle nous nous trouvons il y a un an avec celle dont nous jouissons aujourd'hui, qu'on se rappelle par quels moyens a été acquise cette situation nouvelle qu'il faut maintenir et consolider, et l'on se convaincra que c'est seulement en persévérant à marcher d'un pas ferme et résolu dans la même voie que nous parviendrons d'abord à diminuer les charges que l'Algérie a imposées jusqu'à présent à la France, et bientôt, nous l'espérons, à supprimer en totalité et même à fournir des compensations commerciales à la métropole. »

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du *Courier*.)

On lit dans le *Moniteur algérien*:

« Le 22 décembre, après avoir séjourné un jour au pont de la Mina, M. le général Changarnier a passé sur la rive droite du Chélif pour entrer dans le Dahra et marcher sur Tenez. Dans le trajet, il a reçu la soumission de toutes les tribus de cette contrée sans aucune exception. L'effet moral produit par les succès que nous avons obtenus sur la rive gauche y a puissamment contribué. Il entrerait dans les projets de séjourner quelque temps à Tenez, parce qu'on présumait que l'œuvre de pacification ne serait pas si promptement accomplie; mais le but qu'on se proposait avait été atteint pendant la marche, et n'ayant trouvé à Tenez que des abris insuffisants et aucune ressource pour nourrir la cavalerie, le général Changarnier se

Nous n'avons pu entendre M. Schunke, premier cor du grand-duc de Bade; on s'est accordé à en dire des merveilles. Dans le désir où nous sommes d'entendre M. Schunke, nous osons espérer que monseigneur le grand-duc de Bade nous fera l'honneur de nous envoyer, pour cet hiver, une invitation à ses chasses princières. Z.

#### L'ALBUM DU LYONNAIS.

(1<sup>er</sup> ARTICLE.)

Parmi les nombreuses productions de la presse consacrées au jour de l'an, nous avons remarqué un livre intitulé: *L'Album du Lyonnais*. Ce titre résume à lui seul les chapitres de l'ouvrage, qui donne un aperçu général des localités les plus importantes du Lyonnais. C'est une heureuse idée que celle de donner en éternelles pages un livre aussi attrayant par la variété des scènes historiques et pittoresques qu'agréable par la représentation des lieux qui nous rappellent les sites que nous avons parcourus, ou du moins dont les noms frappent chaque jour nos oreilles.

Londres et Paris peuvent s'enorgueillir de leurs keepsakes justement célébrés par le talent des écrivains et des artistes qui réunissent pour les embellir tout le charme de la poésie et du burin; mais l'*Album Lyonnais* possède un agrément de plus, c'est l'intérêt qui s'attache à l'histoire. Nous félicitons sincèrement M. Boitel de cette excellente idée; mais nous aurions désiré que des localités sans importance fussent passées sous silence, surtout que la médiocrité de quelques articles les eût fait retrancher. Cependant, faisons aussi la part de la justice: il se trouve des pages pleines d'intérêt, les articles médiocres sont en petit nombre, et M. Leymarie a ajouté un charme plus grand encore à ce livre en reproduisant, avec le talent qui le caractérise, les points les plus intéressants de cet album.

Au reste, l'auteur, assure-t-on, se propose chaque année de continuer et de perfectionner cette œuvre en s'assurant la collaboration des écrivains les plus distingués.

Nous nous permettrons d'examiner les principaux articles avec soin, et de donner la louange et le blâme avec la franchise de l'écrivain, sans esprit de parti. Nous commencerons par Villefranche, puisque cette ville se trouve la première de l'*Album du Lyonnais*.

L'origine de Villefranche remonte environ au XI<sup>e</sup> siècle, sans pourtant avoir une date précise. Une tour bâtie sur le grand chemin de Bourgogne à Lyon, afin d'y percevoir les droits de péage pour les sires de Beaujeu, fut l'origine de cette ville. D'abord quelques maisons s'établirent, puis d'autres maisons, se groupant autour de celles-ci, formèrent un bourg qui prit bientôt un accroissement rapide par les franchises que les seigneurs de Beaujeu accordèrent à cette ville naissante, et dont voici les plus remarquables:

« Les seigneurs de Beaujeu ne pourront imposer aucune charge ni faire aucune violence aux habitants de Villefranche. »

« Si quelqu'un achète une maison, il ne doit pour droit que treize deniers; quiconque vient se fixer à Villefranche et jure de se conformer à ses lois, usages, etc., doit être regardé comme bourgeois et jouir de tous les privilèges. »

« Si un habitant de Villefranche a été volé et qu'il exige la restitution, le seigneur doit, à ses dépens, lui faire rendre ce qui a été pris. »

« Le seigneur peut amener son armée à Villefranche, à condition de ne causer aucun dommage. »

« Le seigneur aura crédit dans la ville pour douze jours seulement. »

« Tout habitant de Villefranche a droit de battre sa femme tant qu'il lui plaît, pourvu que la mort ne s'ensuive pas, etc., etc. »

Le premier convent de cordeliers fut construit à Villefranche par Guichard III, comte de Beaujeu, sous le règne de Philippe II. Une légende du bon vieux temps nous instruit aussi de la fondation de l'église cathédrale de Notre-Dame-des-Maraîs; nous ne la critiquerons pas trop par respect pour les vieilles traditions.

La description de l'ancienne ville est pleine de savantes recherches sur les seigneurs de Beaujeu et sur ce qui concerne le bailliage de Villefranche. Cette ville fut prise et pillée par les troupes du baron des Adrets. Après avoir long-temps été possédée par les sires de Beaujeu, cette baronnie passa dans la maison de Bourbon, puis, par mariage, dans la famille d'Orléans. Son dernier seigneur fut Louis-Joseph d'Orléans, père du roi actuel.

Ce morceau fait honneur à M<sup>lle</sup> Jane Dubuisson; mais il manque quelque chose de moderne dans cette description: l'auteur s'est peut-être trop attaché à nous dire ce qu'était la ville d'autrefois. Nous aurions désiré, après avoir été instruits sur Villefranche ancien, connaître le Villefranche moderne, savoir quelque chose de l'esprit, du caractère et des mœurs des habitants. M<sup>lle</sup> Dubuisson a cependant touché légèrement cette partie en terminant ainsi:

« Aujourd'hui la ville libre a abattu ses remparts et paye ses impôts comme si elle n'en avait jamais été exempte. C'est une cité toute industrielle, traversée par une route royale et éclairée au gaz; elle loge son administration des hypothèques dans la maison des sires de Beaujeu, et sa voirie met des muselières aux gargouilles de l'église pour éviter les gouttières aux passants; les demeures féodales ont disparu, mais à leur place se sont élevés les châteaux de messieurs les marchands de vin. Villefranche n'a plus d'échevins, mais elle a des fabriques de calicot; elle n'a plus de seigneur pour défendre ses droits et privilèges, mais elle a un journal. »

#### BEAUJEU.

Nous voici transportés au temps de la féodalité. Nous visitons de vieux manoirs, des châteaux flanqués de fortes tours et de murs crénelés. Les

sires de Beaujeu, avec leur fière devise: *A tout venant beau jeu*, étaient si puissants qu'ils ne reconnaissaient d'autre suzerain que le roi de France; ils étaient continuellement en guerre avec leurs voisins, les querellants, opprimaient leurs vassaux, et se montraient d'autant plus intraitables que leur conduite demeurait impunie. Enfin leur redoutable château fut démoli par ordre du roi en 1611. Au milieu de cet appareil guerrier, l'auteur nous repose agréablement par de gracieuses légendes. Nous assistons encore aux jeux de l'ancienne chevalerie en lisant la description de la fête de l'Oiseau qui subsista jusqu'à la révolution de juillet. Dans cette fête, le chevalier vainqueur au tir de l'Oiseau choisissait la reine qui partageait les honneurs, les privilèges et les charges de son rang.

« Le Beaujeu moderne, ajoute M. Stanislas Clerc, semble avoir oublié dans l'obscurité des temps la gloire de ses anciens maîtres pour s'en faire une toute d'actualité. Il a troqué sa couronne comtale contre une couronne de pampre qui ne cessera pas de verdoyer tant que Fleuri, Morgon et Romanèche verseront sur nos tables, avec leurs vins, la joie et les plaisirs. »

« Au milieu d'une prospérité toujours croissante, cette ville est devenue et quelque sorte l'entrepôt du commerce qui s'étend de la Saône à la Loire. Chaque semaine elle voit se réunir dans son sein les habitants des montagnes et une foule de marchands qui s'y rendent de toutes parts. Le Charollais y conduit son bétail, Thizy ses toiles, tandis que l'industrie du pays y expose les produits de ses manufactures de papier et de ses filatures de coton. »

« Alertes et dispos, les habitants de Beaujeu sont affables, d'un caractère enjoué, d'un esprit fin et agréable comme leurs vins. Les plus riches d'entre eux ont presque tous des maisons de campagne situées au milieu des vignobles qu'ils possèdent. Au temps des vendanges, on trouve partout la gaieté la plus folle et la plus cordiale, le sans-façon le plus franc et le plus bachique. Les vendangeuses aux formes robustes, les dames venues de la ville, les fashionables se réunissent et dansent pêle-mêle au son des musettes. La *Lionne* abandonne franchement sa main délicate aux mains calleuses du vigneron, et le dandy ne dédaigne pas les gros doigts d'une paysanne à la fraîche figure. Si les vendanges sont partout un sujet de réjouissances, nulle part ces réjouissances ne sont plus générales que dans le Beaujolais, etc. »

Le château de Mont-Turveron, par le même auteur, est aussi remarquable par l'élevation et la beauté du style, lorsqu'il parle de ce nid d'aigle, repaire d'un cruel baron, que par la peinture de l'aridité du sol sur lequel il est situé.

L'auteur de Chasselay et de Limonest a cherché quelque peu à racheter l'aridité et la pauvreté de son sujet par la description de la beauté du sol; mais, en réalité, Chasselay n'a de remarquable qu'un charmant ouvrage gothique, relié dans un coin de son église, et Limonest ne se recommande que par l'admirable vue que l'on découvre du Mont-Cindre lorsque le temps est clair. Il nous semble aussi qu'il est sans intérêt de citer les pos-

mit en marche le 29, se dirigeant sur Cherchell par le sentier étroit et difficile qui longe la mer. Il avait préféré cette direction à celle sur Milianah, parce que cette dernière route est continuellement tracée sur un terrain glorieux qui aurait pu devenir impraticable par les grandes pluies. En outre, il y avait intérêt à explorer une nouvelle route, à prouver une fois de plus aux Arabes que nous pouvons passer partout, et enfin il fallait obtenir la soumission des tribus qui séparent Tenez de l'aghalick des Beni-Menacer. Partout nos troupes ont été reçues avec confiance et soumission par les habitants de ces âpres montagnes. Ces Kabyles jadis si farouches se mêlaient continuellement avec nos soldats soit dans les marches, soit au bivouac, et nous apportaient les denrées que fournit le pays.

Le 2 janvier, la colonne est arrivée à Cherchell dans un état parfait. On ne comptait que 43 malades à l'ambulance. Pendant les deux derniers jours seulement on a manqué d'orge pour les chevaux et les mulets ; on y a suppléé en leur donnant du biscuit.

L'administration s'occupe avec activité de la création de la 6<sup>e</sup> compagnie de la milice de Blidah.

Rien ne peut égaler l'activité qui règne dans cette localité. Aussi ne rencontre-t-on à chaque pas, sur la belle route qui y conduit, que voitures publiques chargées de voyageurs, que charrettes énormes transportant des matériaux aux constructions, des denrées de toute espèce, des objets mobiliers sans nombre.

À Blidah même, des communications nouvelles s'ouvrent de toutes parts, pour la satisfaction de nos usages et de nos besoins, à travers les ruines de l'ancienne ville, depuis si long-temps renversées ; elles se garnissent rapidement de maisons européennes, malgré la valeur surprenante des terrains et le haut prix des constructions.

L'instinct général, qui se trompe si rarement, a deviné l'importance de cette localité, appelée à jouer un grand rôle militaire et commercial dans la province.

— On lit dans l'Akhbar du 8 janvier :

« M. le duc d'Aumale est arrivé à Alger le 6 janvier.

Un Maltais, condamné pour un meurtre commis il y a quelque temps sur la place de Chartres, a été exposé sur la place du Gouvernement, le 4<sup>e</sup> de ce mois, de 9 à 10 heures du matin. Il a été attaché au pilori par un Européen, le nouvel exécutif des hautes-œuvres qui a succédé à Mahmoud-Chaouch.

M. Henriot, procureur-général en Algérie, est arrivé le 8 à Alger par le bateau à vapeur de commerce le Tago. »

#### (Correspondance particulière du Cosmos.)

**TOULON, 13 janvier.** — Le mauvais temps continue en mer, et le bateau à vapeur de l'Etat qui a dû partir d'Alger le 5 avec la correspondance est toujours en retard.

Le courrier d'Alger du 10 est arrivé aujourd'hui par Marseille, et nous n'avons encore que les journaux de la colonie.

Le bateau à vapeur le Styx, qui était parti en courrier pour Alger le 10, est rentré ce matin. Ce bâtiment n'a pu dépasser les îles d'Hyères à cause du mauvais temps.

Dans le courant de cette semaine, il n'est pas arrivé un seul bâtiment de guerre.

M. le contre-amiral Hamelin, major-général de la marine, est arrivé avant-hier dans notre ville. Les musiques des équipages de ligne et du 3<sup>e</sup> d'infanterie de marine sont allées dans la soirée lui donner une sérénade. Dans la matinée d'hier, ce haut fonctionnaire a reçu les visites de corps.

M. le vice-amiral Baudin, préfet maritime, doit partir lundi prochain pour Paris. Le nouveau major-général aura l'intérieur de la préfecture.

On pense que M. le contre-amiral Parceval-Desclènes, nommé au commandement de la division française du Levant, arrivera incessamment dans notre port. Il est positif maintenant que cet officier-général montera le vaisseau l'Inflexible, de 100 canons, à bord duquel son prédécesseur, M. le contre-amiral de La Susse, avait aussi arboré son pavillon.

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous avons reçu les journaux de Barcelonne du 7 et du 8 janvier. Le recouvrement de l'impôt forcé s'opérait toujours difficilement ; aussi le général Seoane a cru devoir adresser une nouvelle lettre à l'ayuntamiento ; dans cette lettre, en date du 5 janvier, il s'exprime ainsi :

« Il est dix heures du soir, et c'est le jour qui ferme le dernier terme fixé pour le paiement de l'impôt ; je reçois votre lettre qui me donne les noms des sept personnes qui seules se sont présentées pour payer. Ce résultat manifeste deux choses : la première, la coutume ancienne de cette population de mépriser les lois et les ordres qui émanent des cortès et du gouvernement ; la seconde, la mauvaise disposition de l'ayuntamiento à les faire exécuter.

» J'ordonne que demain vous publiez un bando pour annoncer que, si dans cinq jours tout n'est pas intégralement payé, des soldats dont on augmentera le nombre chaque jour seront placés en garnison dans les maisons des retardataires. Je prendrai à votre égard d'autres mesures si vous continuez à m'opposer cette force d'inertie qui vous a toujours caractérisés.

» Signé : ANTONIO SEOANE. »

On voit que cette lettre n'est pas conçue en termes fort polis ; l'ayuntamiento a répondu dans les termes suivants :

« Nous ne nous arrêtons pas aux reproches que vous nous faites, et nous nous contentons de dire à Votre Excellence que nous prenons les moyens les plus efficaces pour porter à l'entière connaissance du public le bando que vous nous prescrivez. »

Ce bando a paru avec un seul article, qui invite tous les propriétaires urbains et ruraux d'acquiescer les quarante pour cent sur la valeur de leurs biens aux bureaux des contributions établis dans les *casas consistoriales*, à partir du 6 au matin, jusqu'au 10 janvier inclusivement.

— Les journaux de Madrid qui porteraient la date du 8 nous manquent ce matin.

Les journaux d'hier s'occupent fort des visites faites à Espartero, à l'occasion du jour des Rois. Le corps des commandants de la milice, qui a été présenté au régiment par le général V. Ferraz, inspecteur-général des milices, s'est livré, à ce qu'il paraît, à un enthousiasme assez ridicule. On a proclamé Espartero premier milicien de Madrid, et une voix a crié même : *Meurent les journaux !*

On voit que les belles paroles d'abnégation et de patriotisme qu'a prononcées le régiment, suivant l'usage, avaient leur correctif.

Pour se venger de ce que le *Sol* vient encore d'être acquitté par le jury, l'autorité judiciaire a fait une descente chez le jeune avocat Asquerino, du *Peninsular*, et poursuivi pour la plaidoirie qu'il a prononcée en défendant dernièrement ce journal républicain. On n'a pas trouvé M. Asquerino chez lui.

Les destitutions commencent en vue des élections. Le ministre des finances a destitué d'un coup, pour sa part, dix-sept employés de son ministère.

Un journal du matin assure que, pour neutraliser les effets de la protestation de la presse madrilène, le gouvernement espagnol a résolu de faire, par ordonnance, des modifications à la loi des tarifs, et plus spécialement en ce qui concerne les tissus de coton.

Ces changements auraient lieu sous le prétexte de s'assurer du résultat pratique de la mesure. (*L'Emancipation de Toulouse.*)

Un des travers les plus ridicules, et, du point de vue de l'intérêt général, une des plaies de notre époque, ce sont ces prétentions excessives et universelles qui troublent tous les esprits. Chacun se croit propre à toutes choses, et malheureusement la faveur, la corruption, les combinaisons politiques ont prouvé trop souvent qu'il n'était besoin, pour obtenir de sérieuses et importantes fonctions, ni de connaissances spéciales, ni même de beaucoup d'intelligence. Les plus étranges espérances ont été permises aux ambitions les plus déréglées, aux plus flagrantes incapacités, quand on a vu toutes les carrières confondues, toutes les règles de hiérarchie renversées : des ambassadeurs pris dans les coulisses de l'Opéra, des conseillers-d'état choisis parmi les officiers de cavalerie, un directeur des monuments publics qui ne sait pas lire sur un plan ; un jeune député, sans aucune notion du service, nommé directeur des colonies, au mépris des droits d'un sous-directeur qui avait gouverné avec distinction plusieurs de nos établissements maritimes ; un autre, qui n'avait pas vu de près un cheval depuis vingt-cinq ans, nommé inspecteur-général des haras ; M. de Montalivet trois fois ministre ; M. Girod (de l'Ain) grand-maître de l'Université, ministre de l'instruction publique ; MM. les avocats Teste et Martin (du Nord) ministres des travaux publics, et des préfets pris partout !

C'est une place si agréable que celle de préfet ! Là, l'ignorance et l'incapacité ne sont pas aussi fatalement mises en relief que dans d'autres carrières. Il faut bien qu'un avocat-général, par exemple, porte quelquefois lui-même la parole ; mais que de préfets laissent leurs bureaux administrer, et se bornent à tenir eux-mêmes leurs salons !

On savait que M. Bocher, exemple lui-même des succès dus aux faveurs de cour, était depuis long-temps désigné pour remplacer M. Target dans la préfecture du Calvados. Il y a trois mois que M. Target est mort, et la nomination de son successeur n'était pas publiée ; voici pourquoi.

M. Bocher devait laisser vacante la préfecture du Gers. Or, M. le président du conseil, ministre de la guerre, la demanda pour un capitaine ; M. le ministre des finances, pour un inspecteur de son ministère ; M. Martin (du Nord), pour un procureur du roi. Chacun soutenait fermement son candidat. La lutte a été vive et longue, comme on voit. En vain, M. Duchâtel soutenait-il que le capitaine pouvait savoir l'école de peloton, l'inspecteur des

finances était fort en état de vérifier la caisse d'un percepteur, le magistrat d'écrire un réquisitoire, sans qu'aucun d'eux pût faire un bon préfet ; en vain ajoutait-il qu'il ne demandait pas, lui, à son collègue de la guerre, des régiments pour ses sous-préfets, et au ministre de la justice des sièges à la cour de cassation pour les maires. Le conflit se prolongeait sans qu'aucun voulût céder. A la fin, M. le ministre de l'intérieur, épuisé par ces tiraillements et ne se sentant pas assez fort sans doute pour trancher lui-même dans le vif, a déclaré qu'il ferait décider en conseil la nomination du préfet.

Le conseil des ministres, — une fois n'est pas coutume, — a donné raison à la raison. Un sous-préfet a été promu à la préfecture du Gers, et le Calvados, après trois mois d'interrègne, va enfin avoir son préfet. (*La Patrie.*)

#### COUR ROYALE DE GRENOBLE.

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. — ACTES SIMULÉS. — RADIATION DE SEPT FAUX ÉLECTEURS.**

La cour royale de Grenoble vient de rendre un arrêt d'une haute importance, non seulement par la gravité des faits révélés et des questions jugées, mais encore par l'influence qu'il ne peut manquer d'exercer sur les résultats de l'enquête parlementaire ordonnée par la chambre des députés au sujet de l'élection du 1<sup>er</sup> collège électoral des Hautes-Alpes.

À l'audience du 19 décembre, et après le rapport de l'affaire fait par M. le conseiller Nicolle, M<sup>e</sup> Repellin, avocat, au nom de MM. Laforgue de Bellegarde, Cézanne, Fourrat et Cottier, d'Embrun, électeurs intervenants, a demandé que, sur la liste du 1<sup>er</sup> collège des Hautes-Alpes, la cour ordonnât la radiation de : 1<sup>o</sup> Ardoin (Antoine-André-Jérôme), propriétaire à Paris ; 2<sup>o</sup> Ardoin (Jean-Alexandre-Benoît), chef d'escadron d'artillerie à Embrun ; 3<sup>o</sup> Ardoin (Gaspard-Louis-Joseph), propriétaire à Briançon ; 4<sup>o</sup> Champsaur (Jacques-Antoine), receveur des contributions indirectes en retraite ; 5<sup>o</sup> Jouve (Pierre-Félix), secrétaire de la mairie à Embrun ; 6<sup>o</sup> Motte (Fidèle), pharmacien, et 7<sup>o</sup> Vigne (Jean-Baptiste) fils, marchand au même lieu.

Il s'agit de savoir, a dit M<sup>e</sup> Repellin, si M. Ardoin, banquier à Paris et candidat aux élections du collège d'Embrun, a pu valablement conférer la capacité électorale par des délégations fictives de contributions à sept individus, ses parents ou ses amis, qui auparavant n'étaient pas électeurs. Il s'agit d'apprécier la moralité des actes par lesquels ces sept personnes se sont substituées à sept électeurs sérieux, afin de faire à M. Ardoin un appoint de majorité qu'on désespérait apparemment d'obtenir du libre suffrage des électeurs.

M. Ardoin, nommé à Embrun en 1837, remercié en 1839, imagina, pour refaire la majorité de rendre électeurs ses parents et ses amis des Hautes-Alpes, en leur déléguant fictivement, par des actes qualifiés *ventes d'usufruit*, une notable partie des contributions foncières qu'il paie à Paris pour sa propriété du canal de Saint-Ouen. Ces actes intervinrent en mai 1841, peu de jours avant l'époque de la révision annuelle des listes, et dans la prévision d'une prochaine dissolution de la chambre. Pour se mettre autant que possible à l'abri de la réclamation des tiers, les sept acquéreurs d'usufruit formèrent leur demande d'inscription vers la fin de septembre 1841 ; leur admission ne fut connue que par l'arrêté de clôture définitive du 6 octobre. On ne se crut plus recevable pour contester, en sorte que ces sept électeurs intrus ont pris la place de sept électeurs légitimes et ont frauduleusement concouru à l'élection de 1842.

Le préfet des Hautes-Alpes, continue M<sup>e</sup> Repellin, a inscrit ces prétendus électeurs sans examen et sans exhibition de titres, ce qui ressort de la circonstance qu'il leur a attribué à chacun une contribution de 443 fr. 36 c., somme deux ou trois fois supérieure à celle qui résultait de leurs actes et certificats de contribution. M. de Bellegarde et consorts ont réclamé en septembre 1842, auprès du préfet, la radiation des sept électeurs cessionnaires de M. Ardoin, banquier, en excitant de la simulation évidente des actes translatifs de la contribution. Cette demande fut rejetée le 24 septembre. Les demandeurs se sont alors pourvus devant la cour royale.

M<sup>e</sup> Repellin s'attache ensuite à démontrer que les ventes n'ont rien de sérieux, qu'elles n'ont ni dépouillé le vendeur ni attribué aucun droit sur la chose aux prétendus acquéreurs, qu'elles ont enfin pour objet unique de créer des électeurs complaisants par des délégations de contributions que la loi réprovoque.

M<sup>e</sup> Charbonnel-Salle a plaidé pour les intimés et conclu au maintien de l'arrêté préfectoral.

À l'audience du 2 janvier, M. l'avocat-général Bigillion a conclu à l'annulation des ventes d'usufruit comme simulées et à la radiation des intimés de la liste électorale.

La cour, après en avoir délibéré, a rendu un arrêt conforme, ordonné la radiation des sept électeurs Ardoin et consorts, et les a condamnés aux dépens.

#### Chronique.

##### LYON.

La cour de cassation, chambre criminelle, a rejeté, le 12 du courant, le pourvoi du nommé Gonelle, condamné à mort pour crime d'assassinat par la cour d'assises du Rhône.

sesseurs des maisons de campagne qui entourent un village ; peu importe au lecteur de savoir que le maire d'une commune porte tel ou tel nom. La citation n'est utile que lorsqu'elle évoque des souvenirs historiques d'un intérêt réel pour tout le monde.

#### CONDRIEU.

M. Vital Berthin a tiré le meilleur parti qu'il pouvait d'un sujet aride. Il nous raconte la prise de cette ville en 1323 par les Viennois ; mais la description de l'église est beaucoup trop minutieuse, on a hâte d'en sortir pour ne plus compter les pierres et les tableaux. La famille des Villars vint habiter cette petite ville au XV<sup>e</sup> siècle ; c'est là que naquit l'immortel maréchal de Villars, le vainqueur de Denain.

#### CHATILLON-D'AZERGUE.

La manière dont le commencement de ce sujet est traité n'a pas obtenu notre approbation ; il semble qu'on aperçoit une bande d'écoliers échappés du collège, qui courent partout, escaladent tout, et semblent jouir à l'aise du bonheur de pouvoir arpenter les champs. Cependant le style grandit et s'élève à la hauteur de ce poétique manoir lorsque M. Leymarie retrace le château des preux chevaliers, fièrement posé sur le sommet d'un rocher pyramidal, lorsqu'il fait un tableau pittoresque et vrai du village lui-même, et qu'il peint avec une suave harmonie les richesses de la vallée de l'Azergue et la fraîcheur de ses ombrages.

L'auteur, après la description de ce manoir (laquelle nous aurions souhaitée plus longue), retrace vivement sa douleur artistique à la vue du déplorable état d'une si noble ruine.

« L'œuvre de destruction avance, dit-il ; les herbes parasites pullulent le long des murailles ; les giroflées et les œillets y fleurissent au soleil, agrandissant des ouvertures que l'homme et les éléments transformeront bientôt en véritables brèches. À peine visible en 1829, le prunier sauvage, implanté sur le haut de la grande tour, est un arbre aujourd'hui ; il abrite les pinsons qui l'y ont semé. La hauteur des murs diminue en certains endroits ; ils se fendent et se déjetent partout. La façade si riche et si pittoresque de l'église ne saurait durer deux ans encore, tant elle est lézardée ; enfin ce toit qui de notre temps garantissait encore de la pluie ce joli vaisseau s'est enfoncé tout entier, il y a peu d'années, et jonche maintenant le sanctuaire de tuiles pulvérisées et de bois pourri. »

Notre surprise est aussi grande que celle de l'auteur lorsqu'il nous rapporte que l'un des plus beaux monuments de cette province, que ce vieux castel possédé par une famille noble et riche, ne sera plus dans dix ans qu'un amas de ruines, tandis qu'avec un peu d'or il attirerait encore l'admiration des touristes pendant de longues années.

M. Leymarie, dans une savante généalogie des possesseurs de ce château, nous le présente successivement au pouvoir des sires d'Albon, des seigneurs de Balzac, et maintenant il est au pouvoir de M. le marquis de Chaponay.

#### BELLEVILLE.

Belleville est fort antique et remonte à l'époque des Romains, mais on ne la retrouve dans l'histoire que lorsqu'elle passa sous la souveraineté des sires de Beaujeu. Son histoire est semée de guerres, de traités de paix ; en un mot, c'est l'histoire des seigneurs remués et des fiers barons du temps de la féodalité, toujours prompts à tirer l'épée pour venger la moindre injure. L'église de Belleville est une des plus belles qu'il y ait dans notre pays ; la description en est aussi animée qu'intéressante : on sent qu'elle a été faite par un ami des arts. Nous ne pouvons résister au désir de donner connaissance d'une charmante ballade que nous trouvons citée dans le chapitre qui nous occupe :

Mémorions l'antique histoire  
Des nobles sires de Beaujeu.  
On sait qu'honneur, vaillance et gloire  
Les distingua parmi nos preux.

Béatrix avait nièce sage,  
Gente, riche et de haut renom ;  
Vingt ans à peine étaient son âge,  
Belle-Allemande était son nom.

Edmond fut épris de ses charmes :  
A bon ayeul soumit ses vœux,  
Mais ayeul veut qu'issu porte armes  
Avant qu'hymen le rende heureux.

Edmond tost se rend en campagne,  
Tost n'est bruit que de sa valeur ;  
Il chasse Anglais de la Bretagne,  
Du duc Robert il est vainqueur.

Mais d'arme traitresse l'atteinte  
En combat l'ayant transpercé,  
Il fait vœu pour la terre sainte  
Si Dieu lui donne saulveté.

Le ciel octroye sa demande,  
Et sur harnois de chevalier  
Mettant capuce et houppebande,  
Au saint sépulcre il va prier.

Or, pendant qu'à sainte promesse  
Dévotement Edmond vaquait,  
Menace était de grand détrese  
Sur le châtél de Sathonay.

Molne noir à longue pelisse  
Et son neveu, guerrier félon,  
Sçavaient en art de maléfice,

Machinaient œuvre de démon.

L'un veut pour soi Belle-Allemande,  
Et le moine veut s'enrichir ;  
A l'enfer ils jurent offrande,  
Si bonheur est de réussir.

Pour ravir manoir et fillette,  
Pour consommer tant noir forfait,  
La grosse cohorte était prête,  
Et sans Edmond c'en était fait.

Il revenait à tire d'aile,  
Avec espoir qu'à son retour  
De Béatrix et de sa belle  
Il recevrait guerdon d'amour.

Il ignorait la manigance  
Des vils suppôts à qui Satan  
Avait promis bonne assistance  
Pour succès de leur guet-apens.

Mais en sommeil il voit un ange  
Qui l'avertit de son malheur :  
« Pars, lui dit-il, pars, vole, et venge  
» Mie qui fera ton bonheur. »

Il s'éveille, saisit sa lance,  
Presse les flancs du destrier ;  
Vers les bords de Saône il avance  
Avec son fidèle écuyer.

Il voit de loin troupe félonne  
Qui s'emparait de sa beauté :  
Il court sus, et rien ne l'étonne :  
Par son bon ange il est gardé.

Il frappe et d'estoc et de taille ;  
Tout fuit devant si beau guerrier,  
Et dessus le champ de bataille  
Gist moine et recru chevalier.

Il délivre sa bien-aimée,  
La reconduit à son manoir.  
Elle fut tost son épousee ;  
Béatrix y mit bon vouloir.

Grâce à la sainte Providence,  
Ils ont été long-temps heureux ;  
Et par eux avons renaissance  
Des gentils sires de Beaujeu.

**DÉPARTEMENTS.**

On lit dans le *Courrier de la Sarthe* du 11 janvier :  
 « Avant-hier matin, vers deux heures, au Mans, un violent incendie a éclaté dans les bâtiments servant à l'exploitation de M. Jarossay-Léandre, blanchisseur de toiles au lieu de Bouches-l'Huisne. Le feu paraît avoir pris dans les greniers remplis de foin et de paille. Lorsque les secours ont pu être organisés, la toiture était déjà embrasée dans toute son étendue, et la violence du vent était telle que l'on a dû faire la part au feu.

« Un vaste corps de bâtiment a été détruit ; on a pu heureusement sauver la maison servant d'habitation à M. Jarossay père, qui a été un moment menacée d'une destruction complète, les flammes ayant gagné une partie de la toiture.

« Un pauvre cabaretier, vieillard infirme, connu sous le nom de père Millet, locataire de M. Jarossay, a été incendié et a perdu une partie de son mobilier.

« On ignore la cause de ce sinistre que le public attribue à une imprudence. »

— On écrit de Tournon, 11 janvier, au *Courrier de la Drôme* :  
 « Les arrestations sur les grandes routes continuent, et la panique se répand dans les campagnes ; elle est si forte dans les environs d'Annonay que les habitants n'osent plus sortir de la ville. Les marchés perdent de leur valeur, parce que les propriétaires des villages voisins, craignant d'être arrêtés, ne se hasardent qu'en tremblant à apporter leurs denrées sur la place. Ils ne voyagent plus seuls et sans être armés. C'est un convoi complet qui part d'un village, arrive et revient ensemble ; une voiture ne circulerait pas isolée.

« L'on désigne généralement le nommé D... comme chef de ces bandes que l'on rencontre sur tous les points de l'Ardèche et de la Drôme. On dit qu'une prime est promise à celui qui l'arrêtera.

« Le bruit a couru qu'une lettre anonyme était parvenue à la gendarmerie de Tournon, par laquelle D... menaçait de mort le premier gendarme qui lui mettrait la main dessus. Ceci n'est qu'un *on dit* ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'avant-hier une femme a été arrêtée et volée au pont de Duzon. Le même jour, deux bandits ont dévalisé un pauvre plaideur qui venait à Tournon assister aux débats de son procès. Quand cessera donc un pareil état de choses ? »

— Près du village de Menoux (Haute-Saône), des ouvriers occupés à creuser des fondations ont découvert dernièrement, à quelques décimètres sous terre, d'antiques sépultures en tout semblables à celles que l'on a déjà rencontrées dans plusieurs localités de cette province ainsi que de la Suisse, et dans lesquelles les archéologues s'accordent généralement à reconnaître des monuments gaulois. On y a trouvé des armes, telles que des sabres à lame courte et large, des poignards, des javalots, le fer d'une petite hache que l'on croit être la *francisque* dont les cavaliers faisaient usage au combat, des plaques de ceinturons, dont l'une, qui est en bronze, représente un animal symbolique, et dont les autres sont en fer damasquiné d'argent. Enfin, ce qui est peut-être plus précieux encore pour la science, on a recueilli des urnes de terre grise qui offrent des formes variées et dont quelques unes sont ornées de sculptures. Ces urnes renfermaient des objets de verroterie et de petits os. En visitant les sépultures dont nous parlons, on y remarque l'absence de tous signes chrétiens et un caractère particulier, un cachet d'ancienneté qui fait présumer avec une certaine vraisemblance qu'elles doivent remonter aux premiers siècles de notre ère.

— Une correspondance de la frontière suisse annonce que le service de malle-poste de Paris à Ferney pourra commencer dès le milieu de cette année. L'administration genevoise, n'ayant pas consenti à ce que la malle-poste française eût un bureau à Genève, se chargera de transporter les dépêches et les voyageurs de cette ville à Ferney, ce qui nécessitera un changement de voiture et occasionnera inévitablement un retard. La malle-poste em-

pruntera dans les premiers temps la route de Genève à Lyon jusqu'à Nantua ; plus tard, quand la route de Gex à Saint-Claude aura été suffisamment améliorée, elle passera par ces deux dernières villes. Alors les dépêches de Paris parviendront en moins de trente-six heures à Genève, c'est-à-dire à peu près deux fois aussi promptement qu'aujourd'hui.

**Nouvelles Diverses.**

A la suite de débats judiciaires entre les héritiers de M. Lévesque, à Rouen, débats dans lesquels s'étaient révélés des faits assez graves contre M. Lévesque fils, conseiller à la cour royale, une action disciplinaire a été dirigée contre ce magistrat.

Toutes les chambres de la cour se sont réunies pendant deux jours pour s'occuper de cette poursuite.

Le *Journal de Rouen* rapporte que la nouvelle s'est répandue au palais que la cour a prononcé contre M. Lévesque fils la censure avec réprimande.

— La route du Simplon, que des intérêts rivaux s'efforcent de décréditer, non seulement dans la Suisse septentrionale, mais encore à Milan et à Genève, n'a jamais offert plus de sûreté et de facilité aux voyageurs que dans ce moment. La couche de neige qui recouvre la montagne est si peu considérable, que les diligences pourraient encore, à l'heure qu'il est, la franchir sur leurs roues, ce qui ne s'est pas vu de long-temps. Le service des passagers se fait avec des traîneaux neufs, fermant comme les meilleures voitures, et présentant toutes les garanties désirables de sécurité. (*Courrier du Valais.*)

— Pendant l'année qui vient de s'écouler, personne n'a péri dans la traversée du grand Saint-Bernard.

— L'essieu d'avant de la locomotive qui remorquait le premier convoi parti d'Anvers samedi dernier s'est brisé immédiatement après le passage du pont de Duffel. Il n'en est pas résulté autre chose qu'un assez long retard.

— Nous lisons dans l'*Indicateur de Bordeaux* du 9 :

« La voiture qui porte les dépêches de Pauillac à Lesparre a versé vendredi dernier aux environs de cette dernière ville, par suite d'un violent coup de vent. Le postillon, jeté à terre, a poussé un cri, et on l'a retiré sans vie de dessous la voiture. »

— On écrit de Fauquembergne (Pas-de-Calais) :

« La consommation du bois a augmenté considérablement et la production a diminué de beaucoup. Autrefois on comptait 40 millions d'hectares de bois, aujourd'hui 6 millions seulement. La consommation du bois s'élève à 44,777,465 stères qui, à 360 kil. le stère ou le mètre cube, égalent 161,108,874 quintaux métriques (poids par poids) de houille ; car on sait que la houille donne deux fois plus de chaleur que le bois. Heureusement nous possédons d'autres combustibles qui peuvent remplacer le bois.

« La consommation des houilles est de 27,416,581 quintaux métriques ; lignites, 989,056 ; anthracite, 674,705 ; tourbe, 2,661,250. La consommation totale s'élève à la somme de 124,172,654 quintaux métriques.

« Ces chiffres ont plus d'importance qu'on ne le suppose. N'est-ce pas sur le combustible que repose l'industrie ? Sans lui nous serions encore dans l'enfance. »

**Nouvelles Etrangères.**

**PORTUGAL.**

LISBONNE, le 3 janvier. — Voici le discours de la reine à l'ouverture de la session des cortès :

« Dignes pairs du royaume et messieurs les députés de la nation portugaise, c'est toujours un grand plaisir pour moi de voir les représentants de la nation portugaise réunis dans ce palais. Je me félicite avec vous de cet acte solennel, et j'espère qu'animés du désir le plus loyal de consacrer votre sollicitude à la consolidation du gouvernement représentatif, vous adopterez dans ce but toutes les mesures et précautions que votre sagesse vous suggérera. Les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse étant arrivés dans la capitale, et l'ambassadeur de S. M. l'empereur de Russie étant incessamment attendu, j'ai le plaisir de vous annoncer que mes relations diplomatiques avec les puissances du Nord se trouvent complètement rétablies.

« Je continue à recevoir des puissances alliées et amies les assurances les plus positives de leur bienveillance et de leurs bonnes dispositions.

Mon gouvernement s'efforcera de cultiver ces relations, et de donner les plus grandes facilités au commerce par des traités qui seront pris immédiatement en considération.

« J'espère que l'occasion se présentera bientôt de vous faire connaître le résultat des négociations entamées entre mon gouvernement et le saint-siège. On vous dira comment il sera possible de garantir les intérêts du Portugal sans porter atteinte aux prérogatives de la couronne.

« Le budget de l'année financière vous sera présenté. J'appelle spécialement votre attention sur la nécessité d'établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'état. Mes ministres vous rendront compte des mesures que j'ai jugé à propos d'adopter pendant l'absence du corps législatif. Ils vous soumettront les propositions commandées par l'expérience relativement aux diverses branches des services publics. »

**COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 12 JANVIER 1843.**

NOMBRE D'ACTIO	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	3,518	»
1,000	700	Saint-Etienne. . . . .	1,125	»
350	600	Grenoble. . . . .	800	»
500	750	Saône-et-Loire. . . . .	750	»
400	700	Dijon. . . . .	530	»
3,000	750	Trois villes du Midi. . . . .	»	»
1,740	600	Turin. . . . .	430	»
1,000	—	Montpellier. . . . .	725	»
1,000	—	Besançon. . . . .	430	»
1,000	—	Reims. . . . .	»	»
1,000	—	Metz. . . . .	710	»
500	500	Valence. . . . .	550	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	625	»
Idem.	—	Union. . . . .	500	»
Idem.	1,000	Société civile. . . . .	730	»
1,500	800	Grangette et Culatte. . . . .	500	»
4,000	—	Côte Thiollière. . . . .	»	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf. . . . .	»	»
1,000	—	Cèdes mines des Lattes. . . . .	»	»
2,500	—	Comp. du Villars. . . . .	480	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	3,600	»
500	4,000	Société lyonnaise. . . . .	3,900	»
800	500	Rhône supérieur. . . . .	»	»
134	5,000	Gondoles sur Saône. . . . .	4,100	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle. . . . .	9,000	»
4,500	1,000	Ponts. . . . . sur le Rhône. . . . .	1,200	»
450	2,000	de la Feuillée. . . . .	2,350	»
300	2,000	du Palais de Justice. . . . .	1,725	»
220	2,000	de l'Île-Barbe. . . . .	»	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise. . . . .	580	»
6,000	—	Canal de Givors. . . . .	815	»
2,200	5,000	Chem. de Fer de Lyon à Saint-Etienne. . . . .	7,000	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache. . . . .	»	4,900
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche. . . . .	25,500	»
2,000	1,000	Banque de Lyon. . . . .	»	3,020
Illimité	—	Omnium. . . . .	875	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance. . . . .	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie. . . . .	4,800	4,800
400	5,000	Société des hauts fourneaux d'Alleverd. . . . .	5,250	»

Le Gérant responsable, B. MURAT.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Épinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15 ; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie ; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grand-Rue, n. 4.

M. SCHUNKE, premier cor du grand-duc de Bade, que nous avons entendu avec beaucoup de plaisir au Grand-Théâtre, se propose de donner une soirée musicale d'ici à la quinzaine. Il sera appuyé par les artistes les plus distingués de cette ville qui se font un plaisir d'assister un aussi beau talent.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> VIONNOIS, NOTAIRE A DIJON (CÔTE D'OR).

**MOULINS**

**CESSEY-SUR-TILLE.**

A un myriamètre et demi de Dijon  
 Et à pareille distance d'Auxonne (Côte-d'Or),  
 A AMODIER POUR PLUSIEURS ANNÉES.

Cet immeuble se compose :  
 1<sup>o</sup> De quatre tournants pour le public, avec monte-sac et accessoires ;  
 2<sup>o</sup> De deux tournants à l'anglaise pour le commerce et une mécanique mus par des turbines, et avec tous les accessoires les plus perfectionnés ;  
 3<sup>o</sup> De bâtiments séparés pour les deux usines, habitation pour le fermier, grange, écurie, remises, bureau, aisances et dépendances ;  
 4<sup>o</sup> D'unviron huit hectares de terre labourable de première classe du pays ;  
 5<sup>o</sup> D'une pièce d'eau d'un hectare, alimentée par la rivière, conservant toute espèce de poisson ;  
 6<sup>o</sup> D'un routoir et huit loges construites sur la rivière, pour recevoir quatre-vingts pores.  
 Le village de Cessey-sur-Tille et les communes voisines sont les plus peuplées et les plus riches du canton ; leurs blés sont appréciés dans le commerce pour la blancheur et le poids.  
 Cette propriété, très-agréablement située, est pourvue d'une bonne clientèle ; les bâtiments, vannages et dépendances sont en bon état. Le volume d'eau est très-peu variable, et la chute d'eau est de trois mètres cinquante centimètres de hauteur.  
 S'adresser, soit au propriétaire qui habite les dites usines, soit audit M<sup>e</sup> Vionnois, notaire, chargé de fournir tous les renseignements. (435)

**A vendre pour cause de changement de commerce.**

**Fonds d'Hôtel à Belleville-sur-Saône.**

Cet hôtel est en même temps restaurant et café. Il est situé à l'arrivée des bateaux à vapeur, sur l'endroit le plus commerçant du port.  
 S'adresser à l'hôtel de la Marine, à Belleville. (449)

**AVIS.**

**Baisse du Coke à l'Usine à Gaz de Perrache.**

A dater du 12 courant, le prix du coke est fixé à  
 2 f. 50 c. les cent kilog. pris à l'usine ;  
 2 f. 75 c. — — rendus devant la porte ;  
 2 f. 90 c. — — rendus dans les appartements.  
 Il sera fait une réduction de 25 centimes par cent kilogrammes sur les parties de mille kilogrammes et au-dessus. (6822)

**SERVICE DE LYON A CHALON.**



Du 11 au 20 janvier inclusivement,

**LE TRITON ET LE DAUPHIN**

PARTENT TOUS LES JOURS A SIX HEURES DU MATIN. (6351)

**DEPURATIF DU SANG.**

**SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.**

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goïte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés ; et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.  
 La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.  
 On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)  
 Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Maçon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Bavelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7674)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N. 23.

**RHUMES, ASTHMES, CATARRHES**

**Sirop pectoral et calmant de Stechas d'Arabie.**

Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que *Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires ; il réussit également dans les *Affections nerveuses* et les *Faiblesses d'estomac*. — Prix : 2 f. 50 c. le flacon. En dépôt A 53 INT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (7674)

**AVIS.**

M. TARPIN-BREMAL, balancier-mécanicien de la ville, a l'honneur de prévenir le commerce qu'il vient d'établir, cours Suchet, vis-à-vis l'Entrepôt des Liquides, à Perrache, de nouveaux ateliers vastes et commodes qui le mettent à même de remplir avec plus de célérité les commandes qui lui seront faites, et que l'on pourra également adresser, soit à Perrache, soit rue Tupin, où le magasin existait comme par le passé. (5758)

**AVIS.**

Le sieur FLUCHAIRE, géomètre, ancien agent des ponts-et-chaussées, employé pendant dix ans aux études et travaux du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, a l'honneur de rappeler que, comme par le passé, il s'occupe toujours d'opérations géométriques de toutes espèces, projets, toisés, études de routes, nivellements, copies de plans, et généralement tout ce qui a rapport à son art : le tout à des prix très-modérés.  
 S'adresser place du Commerce, n. 2, au 1<sup>er</sup>. (434)

**L'UNION DES FAMILLES.**

Association mutuelle contre les chances du tirage au sort  
**POUR TOUTE LA FRANCE,**  
 Approuvée par lettres écrites d'un grand nombre de pairs de France, députés et autres notabilités.  
 J.-G.-D. ARMENGAUD, DIRECTEUR-GÉNÉRAL,  
 Place Richelieu, n. 4, à Paris.

Les assurances avant le tirage des maisons de remplacement, si dangereuses pour les familles, coûtent 1,000, 1,200 et 1,500 francs.  
 On atteint sans aucun danger le même but en souscrivant à L'UNION DES FAMILLES pour 4, 5 et 600 francs. On peut s'y intéresser même à partir de la somme de 100 francs. Le notaire le plus riche du canton reçoit les fonds et paie aux ayant-droit. Le principe de cette association est fort simple : les jeunes gens des cantons de toute la France concourent ensemble ; ceux qui ne tombent pas perdent leur argent qui profite à ceux qui tombent.  
 ON DISTRIBUE DES NOTICES ET ON SOUSCRIT, dans toutes les villes et chefs-lieux de canton de France, auprès de MM. les directeurs et notaires chargés des pouvoirs de la Compagnie. (8062)

**SIROP DE MACORS CONTRE LES VERS.**

Ce Sirop est le seul remède de son espèce qui ait été éprouvé par un décret de l'empereur ; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.  
 Dépôt général à Paris, chez FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18, et à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.  
 Le Sirop de MACORS contre les vers n'est pas seulement destiné à leur destruction, mais il en prévient le développement par ses propriétés éminemment toniques, sans être cependant échauffant ; il convient donc aux enfants et aux adultes qui pèchent par un excès de débilité. (7711)

**DÉPURATIF DU SANG.**

**DÉPURATIF DE SALSEPAREILLE,**  
 COMPOSÉ  
 En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres.  
 Est le remède le plus efficace pour les *dartres*, les *éruptions*, les *ulcères* et toutes les *maladies de la peau et du sang*. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.  
 — Se vend au prix de 5 f. la boîte.  
 Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux n. 15. (7631)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la République, 10.